

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 972

70 – HAUTE-SAÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL-GRAY

Ventes et cessions

801 204 793 RCS Vesoul.

PMH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2396000 EUR.

Adresse : 15, avenue Jacques Parisot, 70800 Saint-loup-sur-Semouse.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sylvie BURTHE-MIQUE, notaire à PARIS, le 6 mars 2019, les sociétés : - P3G INDUSTRIES, Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 €, dont le siège est à SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE (70800), 15 avenue Jacques Parisot identifiée au SIREN sous le numéro 802 617 647 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL (la " Société Absorbante " ou " P3G INDUSTRIES ") et : - PMH, Société par actions simplifiée au capital de 2.396.000 €, dont le siège est à SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE (70800), 15 avenue Jacques Parisot, identifiée au SIREN sous le numéro 801 204 793 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL (la " Société Absorbée " ou " PMH ") ont établi un projet de traité de fusion simplifiée prévoyant l'absorption de la société PMH par son associé unique, la société P3G INDUSTRIES. Les caractéristiques de la fusion simplifiée, conclue sous conditions suspensives, sont les suivantes : - Évaluation de l'actif et du passif de la société PMH dont la transmission à la société P3G INDUSTRIES est prévue, à leur valeur nette comptable : . montant total de l'actif : 6.839.915 € . montant total du passif : 689.975 € Soit un actif net de : 6.149.940 € - Absence de rapport d'échange de droits sociaux et d'augmentation du capital de la Société Absorbante - Boni de fusion : en raison de la détention par la société P3G INDUSTRIES, Société Absorbante, de la totalité des actions composant le capital social de la société PMH, Société Absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital social de la société P3G INDUSTRIES. La différence entre la valeur de l'actif net à transmettre par la société PMH (soit 6.149.940 €) et la valeur nette comptable des actions de la société PMH telle qu'elle figure dans les comptes au 30 avril 2018 de la société P3G INDUSTRIES (soit 2.396.000 €), fait ressortir un boni de fusion de 3.753.940 €. - Date d'effet : la fusion simplifiée prendra effet rétroactivement au 1er mai 2018, tant sur un plan comptable que fiscal. - Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société PMH depuis le 1er mai 2018 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société P3G INDUSTRIES. - Le projet de traité de fusion susvisé a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de VESOUL

le 07 mars 2019, tant pour la société P3G INDUSTRIES que pour la société PMH. - Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce..

